



communiqué

N°: 193
No.:

Le 6 novembre 1986

SANCTIONS CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui qu'à compter du 7 novembre 1986, l'ambassade du Canada à Pretoria ne délivrera plus de visas aux personnes désireuses de visiter le Canada.

À la Réunion d'examen des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue du 3 au 5 août à Londres, un certain nombre de dirigeants du Commonwealth, dont le Premier ministre du Canada, se sont penchés sur le rapport du Groupe de personnalités éminentes mis sur pied comme suite à la Réunion des chefs de gouvernement convoquée à Nassau en octobre 1985. L'Accord du Commonwealth, émis à l'issue de la réunion de Nassau, posait que "l'apartheid doit être aboli dès maintenant afin d'éviter une tragédie encore pire et [que] des pressions concertées doivent être exercées à cette fin".

Sur la foi du rapport du Groupe, les chefs de gouvernement ont conclu qu'à leurs yeux, aucun progrès tangible n'avait été accompli. Reconnaisant que "les pays du Commonwealth ne peuvent assister sans rien faire à l'aggravation du cycle de violence et qu'ils doivent prendre des mesures concertées efficaces", le Canada et cinq autres pays ont convenu d'un certain nombre de mesures à appliquer à l'endroit de l'Afrique du Sud et les ont recommandées au reste du Commonwealth ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble.

.../2

L'une de ces mesures est la suivante:

"La suppression de tous les services consulaires en Afrique du Sud, excepté à l'intention de nos propres ressortissants et des ressortissants de pays tiers auxquels nous assurons ces services."

En conséquence, les personnes qui, en Afrique du Sud, désirent obtenir un visa de visiteur pour venir au Canada (y compris les étudiants et les travailleurs occasionnels) ne pourront désormais s'adresser à l'ambassade du Canada à Pretoria à cette fin; elles devront plutôt présenter leur demande de visa à d'autres missions du Canada à l'étranger.

Les Sud-Africains qui veulent s'établir en permanence au Canada pourront continuer de recourir aux services de notre ambassade à Pretoria. Les Canadiens en visite en Afrique du Sud pourront, quant à eux, continuer de se prévaloir de l'assistance consulaire normalement offerte par l'ambassade.